

POURQUOI LA MISE EN LIGNE PAR LE CNES DE SES ARCHIVES PAN (Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) ?

Entre 1977 et 1988, sous l'égide du Conseil Scientifique qui jouait également le rôle de comité de rédaction, Le GEIPAN a régulièrement diffusé le résultat de ses travaux sous forme de documents de synthèse. La dissolution du GEPAN a également entraîné la disparition simultanée du conseil scientifique. Le SEPRA, qui a succédé au GEPAN ne disposait donc pas d'autorité éditoriale pour continuer la diffusion de documents.

Le problème des archives est différent et celles-ci sont restées, sauf exception, fermées au public. D'une part la diffusion d'une grosse partie des archives (les PV de gendarmerie) n'appartenant pas au CNES nécessitait la mise en place d'un cadre juridique strict et d'instructions qui ne peuvent être donnés que par leur propriétaire légal, et d'autre part la numérisation de l'ensemble des archives demandait des moyens relativement importants. Ces deux conditions n'ont pu être réunies par le SEPRA.

Suivant en cela les recommandations de l'audit de 2001, la diffusion des archives du GEIPAN a été l'une des premières décisions de la nouvelle structure dans le cadre de sa volonté d'établir une communication claire et transparente sur ses activités et ses résultats avec le public, les médias et la communauté scientifique.

La présence des différentes autorités propriétaires des archives au comité de pilotage a permis de construire le cadre juridique adéquat permettant leur diffusion, et la volonté retrouvée du CNES d'assurer un fonctionnement correct du GEIPAN permet désormais à celui-ci de disposer des moyens financiers pour traiter numériquement les archives, développer la base de données et le portail de diffusion.

L'historique

Le Groupement pour l'Étude des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés, le GEPAN, a été créé en 1977 au sein de l'Établissement Public chargé de la recherche spatiale en France, le CNES. L'initiative de la création du GEPAN a été prise sans instruction gouvernementale particulière par la direction générale du CNES de l'époque, qui a considéré dans son rôle de mettre en place un dispositif minimum pour prendre en compte, authentifier et, dans la mesure du possible, expliquer les observations de phénomènes anormaux faites par de nombreux témoins.

Le rôle de ce petit groupe, composé de quelques personnes, et disposant de moyens financiers limités, visait d'abord à la mise en place d'une classification rigoureuse des témoignages disponibles. La partie explication venait par surcroît et devait d'abord permettre de mettre en évidence les phénomènes compréhensibles in fine, à caractère météorologique ou astronomique, ou liés aux activités spatiales humaines. L'expérience allait montrer qu'une majorité d'observations se rangeait dans cette catégorie.

Si certains témoignages résistaient à cette première analyse, le rôle du GEPAN devait se limiter à la fourniture de données sérieuses et éventuellement de pistes de recherche, à charge pour la communauté scientifique concernée de les approfondir.

Un conseil scientifique, composé de personnalités scientifiques nommés par le Président du CNES, supervisait les travaux du GEPAN.

Les moyens mis à la disposition du groupement ont été progressivement réduits à partir de 1983 et le GEPAN a été dissous en 1988 ainsi que le conseil scientifique et fut remplacé par le SEPRA, Service d'Etudes des Phénomènes de Rentrée.

En 2001 Gérard Brachet, Directeur Général du CNES, prend conscience de l'anomalie de la situation du SEPRA réduit à son unique responsable sans moyens matériels, et décide de faire exécuter un audit sur sa légitimité au sein du CNES et les orientations à lui donner. Après l'audition d'une trentaine de personnalités civiles et militaires, François Louange, chargé de cet audit, recommandait de maintenir ce service au sein d'un organisme public civil, de mettre en place un Comité de Pilotage chargé de proposer des objectifs à atteindre, de contrôler le travail effectué et de faciliter les échanges avec des organismes et laboratoires extérieurs et de lui redonner des effectifs et des moyens de financement modestes, mais lui permettant de fonctionner normalement,

Le Comité de Pilotage, présidé par une personnalité indépendante désignée par le Président du CNES, est composé de représentants des grands services impliqués dans la collecte et l'instruction des témoignages : Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Sécurité Civile, Armée de l'Air, Aviation Civile, Météo France. Il compte également quatre scientifiques compétents dans les domaines des sciences de l'homme et de la société, de l'astronomie, des rayonnements hyperfréquence et de la propulsion, ainsi que trois représentants de la direction du CNES, le Directeur Adjoint du Centre de Toulouse, le Directeur de la Communication et le Chargé de mission pour les questions éthiques.

Le Comité de Pilotage s'est réuni pour la première fois le 24 septembre 2005. Il a proposé à la direction du CNES l'adoption du nouveau vocable GEIPAN, Groupement pour l'Etude et l'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés. Celui-ci est très proche du vocable initial GEPAN retenu en 1977, bien connu au plan national et international et décrivant sans ambiguïté l'objectif poursuivi, mais il met en exergue une mission complémentaire d'information du public, jugée essentielle par les membres du Comité afin de dissiper l'impression de secret ayant pu entourer les travaux du groupement dans les années passées.

Que contiennent les archives du GEIPAN ?

Les archives du GEIPAN comprennent l'ensemble des documents de collecte des témoignages et d'enquêtes représentant trente ans d'activités :

- Les PV de gendarmerie
- Les documents et rapports d'enquêtes quand ils existent
- Des rapports d'expertises
- Des photos ou des dessins réalisés par les témoins
- Parfois des vidéos et des enregistrements audio

Des plans, cartes et documents divers

Ce sont tous ces documents qui seront mis en ligne, sans restrictions si ce n'est la protection de la vie privée des témoins. Pour cela, tous les documents d'archives représentant près de 100 000 pages, ont été numérisés et traités (anonymisés) de manière à ce qu'il ne soit pas possible de retrouver les témoins des observations.

Les acteurs

Le GEIPAN placé sous la responsabilité exclusive du CNES

Le Comité de pilotage regroupe les représentants de tous les organismes et autorités impliqués à quelque titre que ce soit dans la problématique des PAN : Gendarmerie nationale, Police nationale, Sécurité civile, Aviation civile, armée de l'air, Météo-France, DGA ainsi que des scientifiques et des représentants du CNES.

Un collège d'experts regroupe des experts des tous domaines qui collaborent bénévolement avec le GEIPAN dans l'analyse des observations

Des prestataires divers avec lequel des contrats sont passés dans différents domaines : numérisation des archives, développements informatiques, analyses d'échantillons ...

Le processus d'analyse

Le GEIPAN travaille essentiellement à partir de PV de gendarmerie et de compte rendu de pilotes ou de contrôleurs aériens.

Dès réception d'une observation, le GEIPAN rassemble un maximum d'informations objectives sur les conditions et l'environnement de l'observation : météorologie, circulation aérienne civile ou militaire, manifestation diverses pouvant provoquer des effets lumineux, traces radars non identifiées ... Si une enquête sur le terrain est susceptible d'apporter d'autres éléments, celle-ci est organisée dans les meilleurs délais avec l'aide de la brigade de gendarmerie ayant enregistré la déposition. L'équipe d'enquête est composée en fonction des éléments déjà en notre possession : psychologue, biologiste, spécialiste des sols ...

Les éléments du dossier sont ensuite examinés par les membres du collège d'experts, dont les avis permettent de classer ensuite l'observation.